

Graphiste / Motion designer

(Stage conventionné de 6 mois)

Nous recherchons un/e Graphiste / Motion Designer junior, pour **intégrer le service communication de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) durant un stage conventionné de 6 mois.**

Vos principales missions seront de répondre aux besoins de **création de contenus graphiques, vidéos et animations** riches et innovants pour les réseaux sociaux et le site Internet de la FFME, mais également pour ses autres canaux digitaux. Le travail portera sur les thématiques de l'univers fédéral, notamment sur **les actualités des équipes de France d'escalade et de ski-alpinisme, ainsi que sur les circuits de compétitions nationaux.**

Vos missions :

- Création de vidéos en 2D (retour sur une étape de Coupe du monde d'escalade par exemple)
- Création d'animations (GIFS animés, ...)
- Création d'infographies (mises en avant de résultats de compétitions, d'un profil athlètes...)
- Création de pictogrammes et de visuels vectoriels
- Retouche photos et maquettes

Le profil :

- Etudiant en école de graphisme, design ou communication visuelle, de niveau Bac+2 minimum, en recherche de stage.
- Spécialité(s) motion graphics, animation 2D, graphisme
- Compétences avancées en motion 2D, typographie et composition
- Des compétences en montage vidéo, 3D, capture photo et illustration seraient un plus.
- Maîtrise de la Creative suite Adobe (Illustrator, Photoshop, After effects, Première).
- Bon niveau d'anglais écrit.
- Intéressé/e par les différents modes d'illustration et de narration, elle/il projette ses compétences dans la construction d'une histoire, vecteur d'émotion et d'expérience. Il / elle porte une attention à la qualité esthétique des éléments produits.
- De l'intérêt pour le milieu de la montagne et de l'escalade seraient un plus.

Organisation :

- Stage conventionné de 6 mois, basé au siège de la FFME à Paris (19^e), à pourvoir dès janvier 2018.

Lettre de motivation + CV à envoyer à Florian Kunckler (communication@ffme.fr)

avant le 15 janvier 2018